



Comité consultatif du parc naturel de la mer de Corail

Appel à candidature

Le parc naturel de la mer de Corail, créé en avril 2014 par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, est doté d'un comité consultatif contribuant, par ses avis, à la gestion de cet espace. Après dix années de fonctionnement, la composition et le fonctionnement de ce comité ont été modifiés par arrêté n°2024-2175/GNC du 6 novembre 2024, amenant le président du gouvernement et le haut-commissaire de la République à désigner prochainement les membres du nouveau comité.

À cette occasion, un appel à candidature est lancé pour composer trois collèges :

- le collège des acteurs socio-professionnels : **huit** représentants d'entreprises, associations, syndicats ou clusters présents en Nouvelle Calédonie et ayant des intérêts économiques dans le Parc ;
- le collège de la société civile : **cinq** associations locales de protection de l'environnement et/ou d'utilisateurs non professionnels du Parc ;
- le collège des organisations non gouvernementales : **trois** membres.

Les dossiers de candidature à l'un de ces collèges doivent être adressés avant le 20 novembre 2024 à sgg.pnmc@gouv.nc et comprendre les pièces suivantes:

- lettre de motivation ;
- RIDET ;
- derniers rapports d'activité ;

et pour les associations :

- statuts ;
- procès-verbal d'assemblée générale ;
- composition actuelle du bureau ;
- nombre d'adhérents à jour de leur cotisation ;
- récépissé au haut-commissariat de la République.